

Redevance incitative « déchets ménagers et assimilés » pour Particuliers

Pour les usagers équipés en bacs rouges

Volume contenants	Nombre annuel de levées incluses	Coût d'une levée	PART ABONNEMENT	PART CONTENANT 12 levées	PART FIXE (minimum annuel)	PART VARIABLE Coût levées supplémentaires
			(A)	(B)	(A+B)	A compter de la 13 ^{ème} levée
120 L	12	4.75 €	120.00 €	57.00 €	177.00 €	7.10 €
240 L	12	9.50 €	120.00 €	114.00 €	234.00 €	14.20 €
360 L	12	14.25 €	120.00 €	171.00 €	291.00 €	21.30 €
770 L	12	30.50 €	120.00 €	366.00 €	486.00 €	45.75 €

Pour les usagers équipés en sacs rouges

Volume sacs	Nombre de rouleau et de sacs	PART ABONNEMENT	PART CONTENANT 1 rouleau de sacs	PART FIXE (minimum annuel)	Besoins supplémentaires avec règlement en régie
		(A)	(B)	(A+B)	A compter du 2 ^{ème} rouleau
30 L	1 x 5	120.00 €	6.00 €	126.00 €	6.00 €
50 L	1 x 5	120.00 €	12.00 €	132.00 €	12.00 €

Professionnels

GRILLE TARIFAIRE POUR LES PROFESSIONNELS ÉQUIPÉS EN BAC(S) ROUGE(S)			
Volume contenants	PART ABONNEMENT	PART VARIABLE Facturation au nombre réel de levées	
120 L	120.00 €	4.75 €	
240 L	120.00 €	9.50 €	
360 L	120.00 €	14.25 €	
770 L	120.00 €	30.50 €	
GRILLE TARIFAIRE POUR LES PROFESSIONNELS ÉQUIPÉS EN SACS ROUGES			
Volume sacs	PART ABONNEMENT	PART VARIABLE Facturation au nombre réel de rouleaux de sacs rouges (Achat en régie auprès de la CCAVM)	
		Nombre de rouleau et de sacs	Montant
30 L	120.00 €	1 x 5	6.00 €
50 L	120.00 €	1 x 5	12.00 €

Grilles tarifaires 2024 adoptées par délibération lors du Conseil Communautaire du 28 décembre 2023.

